



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/53/182
S/1998/669
20 juillet 1998

ORIGINAL : FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-troisième session
Point 113 c) de l'ordre du jour provisoire*
QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE
L'HOMME : SITUATIONS RELATIVES AUX
DROITS DE L'HOMME ET RAPPORTS DES
RAPPORTEURS ET REPRÉSENTANTS SPÉCIAUX

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-troisième année

Lettre datée du 20 juillet 1998, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Autriche auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne sur le rapport établi dans le cadre de l'enquête menée par les Nations Unies sur les violations des droits de l'homme en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) publiée le 17 juillet 1998.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, au titre du point 113 c) de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Autriche
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Ernst SUCHARIPA

* A/53/150.

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la Présidence de l'Union européenne sur le rapport
établi dans le cadre de l'enquête menée par les Nations Unies sur
les violations des droits de l'homme en République démocratique du
Congo (ex-Zaïre) publiée le 17 juillet 1998

L'Union européenne est gravement préoccupée par les conclusions contenues dans le rapport établi par l'équipe chargée par le Secrétaire général des Nations Unies de mener l'enquête sur les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire au Zaïre/en République démocratique du Congo et elle se félicite de la déclaration faite le 13 juillet par le Président du Conseil de sécurité des Nations Unies. L'Union européenne condamne vigoureusement tous les massacres et autres atrocités perpétrés avant, pendant et après la campagne militaire qui a conduit au renversement de l'ancien régime zaïrois.

L'Union européenne est préoccupée par les difficultés rencontrées par l'équipe d'enquête dans l'exécution de sa mission et souscrit à la recommandation selon laquelle les allégations d'atrocités devraient faire l'objet d'une enquête plus approfondie. Constatant que les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda ont souligné dans leurs réactions que le rapport était incomplet et peu concluant, l'Union européenne exhorte les deux Gouvernements à s'engager sans équivoque à permettre qu'une enquête indépendante et approfondie soit effectuée sans plus tarder. L'Union européenne se réjouit d'un tel engagement et suivra attentivement sa réalisation.

L'Union européenne se félicite de la décision du Secrétaire général des Nations Unies de communiquer le rapport aux membres du Groupe international de personnalités éminentes chargé d'analyser le génocide de 1994 et les événements connexes, créé par l'Organisation de l'unité africaine. L'Union européenne attend avec intérêt les recommandations que ce groupe pourrait être amené à faire concernant l'achèvement de l'enquête sur les violations des droits de l'homme dans la région.

L'Union européenne souligne qu'il importe de mettre un terme à l'impunité si l'on veut que la réconciliation et une paix durable s'instaurent dans la région des Grands Lacs. Pour y parvenir, il est indispensable d'enquêter sur toutes les violations des droits de l'homme qui auraient été commises et d'en traduire les responsables en justice.

Sans préjudice de la nécessité de mener à bien une enquête indépendante, l'Union européenne engage les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda à enquêter, dans le cadre de leurs propres systèmes judiciaires, sur les allégations contenues dans le rapport établi par l'équipe d'enquête du Secrétaire général des Nations Unies et à traduire en justice les responsables des crimes contre l'humanité et des autres violations des droits de l'homme et du droit humanitaire. À cet égard, l'Union européenne se félicite de l'engagement pris par le Gouvernement de la République démocratique du Congo d'effectuer sa propre enquête. L'Union européenne est prête à fournir une assistance technique à l'appui de cette initiative.

/...

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Chypre, et les pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen se rallient à cette déclaration.
